

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **4 (1875)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCE.

Du Valais, le 1^{er} Avril 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Le Grand Conseil du Valais, dans sa dernière session, s'est occupé entre autres choses, d'un local pour l'établissement de l'école normale des aspirants instituteurs. Diverses propositions ont été faites : Une aile du collège de Brigue; une ferme à Uvrier, entre Sion et St-Léonard; une belle maison avec jardin et dépendances à Sierre, etc. La question n'a pas été définitivement résolue; mais il est probable que ce dernier choix l'emportera. Vu la gêne financière où le pays se trouve en ce moment, l'école des aspirants instituteurs continuera cette année, comme les précédentes, d'avoir lieu provisoirement, pendant les vacances, dans les bâtiments du collège de Sion. Les aspirantes institutrices ont été favorisées. Leur cours a commencé en février dernier dans l'établissement de l'ancienne banque du Valais.

Le nouveau règlement des écoles primaires qui est entré en vigueur avec l'année courante, prévoit, entre autres dispositions, deux conférences des régents de chaque district. Nous croyons qu'il y a là une très-utile innovation. Les instituteurs du même arrondissement apprendront ainsi à se connaître et à mesurer leurs forces en traitant des questions à leur portée. Ces conférences auront une salutaire influence sur la bonne tenue des écoles. Si je suis bien informé, une réunion des instituteurs de toute la partie française du Valais aura lieu à Monthey vers la mi-avril courant. Grâce au zèle intelligent du président de notre société, et aux encouragements que nous accordent toujours les hauts magistrats du pays, nous ne doutons pas de la réussite de cette réunion. Monthey, qui sait toujours se distinguer quand il s'agit d'une œuvre de vrai progrès, ne manquera pas de faire un accueil bienveillant à nos jeunes instituteurs qui se dévouent avec tant de zèle et d'abnégation à la cause de l'instruction primaire. Nous espérons que quelques uns de nos amis de Fribourg viendront aussi nous éclairer et nous encourager de leurs conseils et de leur expérience.

Dans la réunion annuelle des inspecteurs scolaires, sous la présidence du chef du département de l'instruction publique, il a été décidé que dans les principales localités du canton, où la durée des écoles ne dépassait pas le *minimum* de six mois, cette durée sera d'au moins huit mois à l'avenir. Comme vous le voyez, nous progressons réellement peu à peu. S'il m'était permis d'exprimer timidement mon opinion sur le nouveau règlement de nos écoles, je vous dirais qu'à mon avis, il désarme un peu trop l'instituteur à l'égard des élèves récalcitrants. Les devoirs du maître y sont détaillés au long et au large; de sorte que l'élève audacieux (il s'en trouve assez fréquemment), ou des parents hostiles

au régent, pourront rappeler celui-ci à l'ordre sous le moindre prétexte d'infraction à la lettre du règlement, tandis que l'instituteur n'a que de faibles moyens de faire plier les élèves rebelles. Cette lacune est surtout regrettable si, comme il ressort de quelques instructions qui ont déjà été données, par punitions corporelles on entend même les pensums, les détentions dans la salle d'école, ou une simple humiliation comme de se tenir debout, ou assis à un endroit déterminé pendant la durée de la classe, etc. Il y a parmi les enfants un grand nombre d'heureux caractères qui se laissent guider par le point d'honneur et par des paroles qui vont au cœur; mais il est aussi des caractères rebelles et opiniâtres, auxquels il faut des arguments plus efficaces, sous peine de les laisser grandir dans l'indiscipline et l'insubordination.

Du reste, en ceci comme en bien d'autres choses, l'expérience est une excellente conseillère. Les idées qui paraissent prévaloir un peu partout aujourd'hui d'élever la jeunesse en relâchant trop les freins de la discipline, peuvent devenir funestes. Mais espérons que les amis de l'enfance s'en apercevront assez à temps pour détourner le cours de ces idées vers une prudente et ferme modération.

L'assemblée générale des instituteurs valaisans, dont il est fait mention dans la lettre de notre correspondance, vient d'avoir lieu le 22 avril. Elle a obtenu un plein succès. Nous y reviendrons probablement.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — L'exposition scolaire qui va s'ouvrir à la Grenette (à Fribourg) ne comprendra pas seulement des dessins, des cartes, des cahiers de comptabilité, de calligraphie, etc., mais encore un spécimen des méthodes et des procédés en usage dans nos écoles et divers objets et tableaux destinés aux leçons de choses et à l'enseignement intuitif.

Tous les instituteurs et les personnes qui s'intéressent aux questions scolaires et au progrès de l'instruction primaire voudront voir cette intéressante exposition qui ne durera que du 9 mai au 5 juin. Elle sera ouverte, dans la semaine, de 9 h. du matin à midi et de 1 h. à 5 h. du soir; les dimanches, de 10 h. à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Nous appelons spécialement l'attention des instituteurs sur les manuels d'école et les collections d'objets.

Services militaire.

Par circulaire du 7 courant, le Département militaire fédéral nous informe que MM. les instituteurs nés de 1850 à 1855 et astreints au service, doivent faire leur école de recrues à Lucerne, du 1^{er} septembre au 15 octobre prochain. Ensuite de cette décision, la Direction n'appellera point au cours de répétition